

Le même arrangement subsista lors de la nomination de M. Grahame, mais ses appointements furent réduits à \$200 par année y compris le paiement de l'aide, comme du temps de M. Hespeler.

Le 12 novembre 1888, la perception fut confiée à M. H. H. Smith, commissaire des terres, sans aucune allocation pour appointements ou dépenses.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. LOWE, S.M.A.

A l'auditeur général.

BUREAU DE L'AUDITION, OTTAWA, 27 décembre 1888.

MONSIEUR,—Je reçois votre lettre du 14 courant contenant la liste des montants débités à certaines personnes à titre d'avances de grains de semence, ainsi qu'une liste des paiements faits par ces dernières, jusqu'au 19 mars dernier.

D'après les comptes publiés la dépense relative à ces avances était comme suit : en 1875-76, \$83,405.80, et en 1876-77, \$1,978.29 ; soit un total de \$85,384.09.

J'ai fait ajouter les débits portés sur la liste que vous m'avez fournie et je constate que le total s'élève à \$75,951.59 ; il n'est donc pas rendu compte de la balance de \$9,432.50 sur les avances. Je dois vous demander un état indiquant avec détails comment on a disposé de cette balance, ainsi que de la proportion pour cent ajoutée pour couvrir les dépenses. J'aimerais également à avoir une copie du compte de chaque personne à laquelle une avance a été faite, indiquant la date de l'avance, l'intérêt demandé, la date et le montant du remboursement, et la balance due.

Les paiements faits par les particuliers s'élevaient, le 19 mars, à \$31,765.16, ainsi qu'indiqué par votre état. Je viens vous demander un état détaillé des dépôts au crédit du receveur général, et de ce qui a été fait de la balance du montant reçu.

Il serait désirable de préparer ces états jusqu'à la date de transfert des opérations au commissaire Smith en novembre dernier. Il faudrait fournir des pièces justificatives pour toute dépense.

Bien à vous,

J. L. McDOUGALL, A. G.

Au sous-ministre de l'agriculture.

BUREAU DE L'AUDITION, OTTAWA, 10 décembre 1888.

MONSIEUR,—Je constate que les honoraires pour l'inspection des bestiaux dans le cours de l'exercice de 1886-87 ont été comme suit :—A Emerson, \$491.67 ; dans les Territoires du Nord-Ouest, \$457.50.

Les honoraires perçus à Emerson pendant l'exercice 1887-88 se sont élevés à \$451.50, mais il n'a été rendu aucun compte de ceux perçus dans les territoires du Nord-Ouest. Veuillez m'en donner la raison.

Bien à vous,

J. L. McDOUGALL, A.G.

Au sous-ministre de l'agriculture.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA, 27 décembre 1888.

MONSIEUR,—Je dois vous informer en réponse à votre lettre du 10 courant au sujet des honoraires perçus dans les territoires du Nord-Ouest pour l'inspection des bestiaux, que le département n'a pas reçu de rapport pour l'exercice en question.

On a écrit cependant au Dr W. Cox Allen, le percepteur du fort McLeod, lui demandant de faire rapport aussi tôt qu'il le pourra commodément.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. LOWE, S. M. A.

A l'auditeur général.